

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 13 décembre 2021 à 18 h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle Les Appalaches du centre communautaire situé au 387, rue Principale, le lundi 13 décembre 2021 à 18 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 18 h.

Résolution
2021-12-347

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-12-348

3 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour 2022-2023-2024 dont copie est jointe en annexe des présentes pour en faire partie intégrante ;

ET DE décréter que le document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024 soit publié dans le bulletin municipal Le Stokois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes assistent à la séance. La question posée concerne la planification des travaux de reconstruction de chaussée et pavage de divers secteurs inscrite à l'année 2024 au montant de 750 000 \$.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lucie Gauthier propose de lever la séance à 18 h 27.



Luc Cayer
Maire



Anne Turcotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire